



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	07.03.2023
Titre du projet du marché	m2-m3 - Lausanne - Projet de développement des métros m2 et m3 - Gestion des matériaux GESTMAT
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	253471
N° de la publication SIMAP	1320549
Date de publication SIMAP	03.03.2023
Adjudicateur	Canton de Vaud / Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines/Direction des métros
Organisateur	Direction générale de la mobilité et des routes DGMR Direction du projet de développement des métros m2 & m3, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Suisse, E-mail: christine.laub@vd.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	20.03.2023, sur simap
Rendu documents	27.04.2023 à 14h00, le timbre postal ne fait pas foi Sous forme papier en deux exemplaires et sur clé USB (fichiers source réutilisables et documents non protégés)
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 79420000 - Services relatifs à la gestion, 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection, 71313000 - Services de conseil en ingénierie de l'environnement, 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction, 71313450 - Surveillance environnementale pour la construction, 90700000 - Services relatifs à l'environnement, 90714000 - Contrôle de la conformité aux normes environnementales Spécialités GC/géotechnique/environnement.
Description détaillée des prestations / du projet	Poursuite des études afin d'aboutir à un concept de gestion des matériaux global pour le projet des métros et suivi de son application. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise, maximum deux associés.
Sous-traitance	Admise, maximum 30 %.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<p>Le groupe d'évaluation des offres sera composé de quatre personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Martin Schneider, Membre de la Direction de projet, DGMR, DIRH – Etat de Vaud - M. Olivier Müller, Chef de projet ouvrages souterrains, TI – Transports publics de la région lausannoise - Mme Evelynne Tornare, Cheffe de projet environnement & géologie, DGMR, DIRH – Etat de Vaud - Mme Capucine Dhainaut, Chargée de Support Projet, TI – Transports publics de la région lausannoise <p>Les trois suppléants nommés ci-après pourront participer aux réunions du groupe d'évaluation des offres, sans droit de vote dans le cas où ils ne remplacent pas un membre du groupe d'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Yves Trottet, Directeur de projet, DGMR, DIRH – Etat de Vaud - M. Pierre Treyvaud, Membre de la Direction de projet, Ville de Lausanne - M. Brice Pion-Roux, Chef de projet génie civil, TI – Transports publics de la région lausannoise
Conditions de participation	<p>Respect des prescriptions relatives aux conditions de travail (conventions collectives) en vigueur dans le Canton de Vaud ou prescriptions équivalentes.</p> <p>L'appel d'offres s'adresse à tous bureaux d'études ou sociétés ayant des compétences spécifiques en lien avec la gestion de matériaux, soit seul ou en groupement et dans les deux cas avec ou sans sous-traitance.</p>
Critères d'aptitude	-
Critères d'adjudication / de sélection	<p>1 Prix 25%, méthode 3/2</p> <p>1.1 F11 Montant de l'offre financière en rapport avec le Cahier des charges 25%</p> <p>2 Organisation pour l'exécution du marché 35%</p> <p>2.1 Temps consacré, répartition et planification des moyens 10 %</p> <p>F21.1 Nombre d'heures offertes par le candidat (sans les apprentis) pour l'exécution du marché 5%</p> <p>F21.2 Adéquation de la répartition des heures, du nombre et de la disponibilité des ressources pour l'exécution du marché par fonction, par type de prestations et par phases de projet 5%</p> <p>2.2 F22 Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché 20 %</p> <p>F22.1 Responsable principal</p> <p>F22.2 Adjoint ou remplaçant du responsable principal</p> <p>2.3 F23 Organigramme opérationnel avec désignation des personnes-clés et de l'organisation interne de projet ainsi que les liens hiérarchiques et décisionnels vis-à-vis de l'organisation du Maître de l'ouvrage 5%</p> <p>3 Qualité technique de l'offre 20%</p> <p>3.1 F31 Propositions du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client : analyse des risques liés au mandat et au projet, mesures à prendre pour empêcher leur occurrence, réserves techniques, explication de l'offre, avantages décisifs du soumissionnaire 20%</p> <p>4 Organisation, qualité et contribution du soumissionnaire aux critères DD 10%</p> <p>4.1 F41 Organisation qualité du soumissionnaire 3%</p> <p>4.2 F42 Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) 7%</p> <p>5 Références du candidat 10%</p> <p>5.1 F51 Références du soumissionnaire en lien avec le projet et la fonction demandée 10%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p> <p>Le Maître de l'ouvrage n'adjudgera pas le marché à un candidat dont la moyenne des notes pondérées des critères 2 à 5 est inférieure à la note 3.</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.

L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

